

## **Bergère de France en butte à une querelle de famille**

by La Tribune - lundi, octobre 13, 2003

<https://www.correspondances.fr/bergere-de-france-en-butte-a-une-querelle-de-famille/>

**La filature meusienne Bergère de France fait l'objet d'un conflit entre les deux héritiers du fondateur. Rassurer l'ensemble de ses 480 salariés, au terme d'une semaine marquée par une comparution en référé au tribunal de commerce de Bar-le-Duc et l'entrée au capital d'un nouvel actionnaire. Tel était l'objectif du comité d'entreprise exceptionnel de la filature meusienne Bergère de France.**

Plutôt prospère malgré un ralentissement des ventes cet été, l'entreprise n'envisage cependant ni vente, ni plan social. Le différend qui fait rage depuis deux ans entre Jean-Louis et Daniel Petit, les deux fils du fondateur de l'entreprise créée en 1946, a connu un nouveau rebondissement judiciaire la semaine dernière. Ex-PDG du holding Bradfer, propriétaire à 99 % de Bergère de France, et directeur général de la filature de 1992 jusqu'à son éviction en 1998, Daniel Petit réclamait en référé, le 6 octobre dernier, le relèvement des commissaires aux comptes et la mise sous séquestre des actions de la filature. Récusé pour cause de lien contractuel avec l'une des parties, le président du tribunal a dû reporter l'audience au 10 novembre.

Par ailleurs, Daniel Petit demande la dissolution de Bradfer. « *Ni vente ni licenciements* » Le conseil d'administration de Bergère de France a donc pu entériner la vente de 200 actions - sur un total de 545.379 - à Jean-David Bonniau, jeune chargé de mission du cabinet parisien PMC, en vue de sa nomination comme administrateur, prévue à la fin du mois d'octobre.